

2015

# Dossier à remplir en CAPITALES, merci

Académie de:			
Affectation à <u>TITRE</u> <u>DÉFINITIF</u> 2014/2015			
En établissement T.Z.R.  Nom de l'établissement :			
Affectation à <u>TITRE PROVISOIRE</u> 2014/2015			
Discipline: Code:  Nom de naissance: Prénom:  Nom d'usage: Date de naissance:  Adresse:  Code postal: Commune:  Tél. Fixe: Portable:  Mél:  Titulaire Stagiaire  (Remplir obligatoirement tous les items)  AE Agrégé Certifié P.EPS PLP  CE EPS CPE Copsy Dir. CIO			
Mouvement : <u>INTER-ACADÉMIQUE</u> et/ou <u>SPÉCIFIQUE</u>			
Chef de travaux Postes à compétences particulières  Classes de BTS Autre :			
<ul> <li>→ Retournez ce dossier aux élus CAPA de votre académie, accompagné IMPÉRATIVEMENT de la confirmation de demande de mutation.</li> <li>→ Inscrivez-vous sur le site : www.unsenmutations.cgt.fr</li> </ul>			
Cadre réservé aux élus CAPN			

### De Calcul de votre barème

		Votre	Élus
A Ancienneté de comice		calcul	CAPA
A - Ancienneté de service			
- Échelon au 31.08.2014 par promotion	inimum 21 pts)		
- Echelon au 01.09.2014 par reclassement	1 /		
- Hors-classe			
- Hors-classe agrégé, 6° échelon			
- Classe exceptionnelle	ximum 98 pts)		
B - Ancienneté dans le poste			
- Par année			
- Par tranche de 4 ans			
- Stagiaire ex-titulaire EN	ge		
(enseignement, éducation, orientation)			
C - Affectation en éducation prioritaire (exercice continu)			
C1 - Si affectation dans un ancien APV, devenu REP+; REP+ et ville; ville; ville et RE	P à la		
rentrée 2014 :			
- Pour 1 an: 60 pts; pour 2 ans: 120 pts; pour 3 ans: 180 pts; pour 4 ans: 240 pts;			
pour 5 ou 6 ans : 320 pts ; pour 7 ans : 350 pts ; pour 8 ans : 400 pts.			
C 2 - Si affectation dans un ancien APV, devenu REP ou non classé à la rentrée 2014 :			
- Pour 1 an: 60 pts; pour 2 ans: 120 pts; pour 3 ans: 180 pts; pour 4 ans: 240 pts;			
pour 5 ou 6 ans : 300 pts ; pour 7 ans : 350 pts ; pour 8 ans : 400 pts.			
$\underline{C\ 3}\ $ - Si établissement non APV précédemment, mais REP+ ; REP+ et ville ; ville et	REP à la		
rentrée 2014:			
- Pour 5 ans et +: 320 pts.			
D - Situation individuelle			
<u>D1</u> - Stagiaire, ex-contactuel du 2 <sup>nd</sup> degré, MA et MI-SE, AED ou AESH :			
- Jusqu'au 4º échelon			
- Au 5° échelon			
- À partir du 6° échelon			
D 1 bis - Stagiaire demandant son académie de stage 0,1 pt (Être candidat en 1	e affectation)		
D2 - Autre stagiaire sortant en juin 2015 :	,		
Bonification sur demande (elle sera perdue si extension)	1 fois en 3 ans)		
<u>D 2 bis</u> - Stagiaire précédemment titulaire, autre que personnel enseignant,			
d'éducation ou d'orientation	ne affectation)		
<u>D 3</u> - Voeu préférentiel (incompatible avec bonification familiale):			
- Bonification	oeu au 1er rang)		
$\underline{\textbf{D}} \underline{\textbf{4}}$ - Voeu portant sur les DOM (Guadeloupe, Martinique, Réunion, Mayotte, Guyane) :			
- Si CIMM reconnu			
<u>D 5</u> - Voeu unique Corse :			
- Première demande			
- Deuxième demande consécutive			
- Troisième demande consécutive			
- Stagiaire Corse (ex-enseignant contractuel du 2 <sup>nd</sup> degré de l'EN, ex-COP contactuel, ex-CPE cont			
ex-MA garanti d'emplois, ex-MI-SE ou ex-AED)	onification D1)		
<u>D</u> 6 - Sportif de haut niveau			
	aximum 4 ans)		
<u>D 7</u> - Personnel reconnu handicapé ou ayant un enfant en situation médicale grave			
- Bonification sur tous les voeux			
1	vu du dossier ;		

▼ Vous devez impérativement adresser les PJ à l'administration de votre académie d'affectation actuelle, en y joignant la confirmation de demande. Adressez-en un double complet, accompagné de ce dossier, aux élus paritaires académiques.

Nb de pièces justificatives :



## Calcul de votre barème (suite et fin)

		Votre	Élus
		calcul	CAPA
	le de stabilité de 5 ans minimum ;		
1	non cumulable avec C1, C2 et C3)		
<u>D 9</u> - Réintégration à titre divers 1 000 pts (Sur l'académie d'exerc	· 1		
fonctionnel ou établisement privé sous contrat ou, pour les PE, pour l'académie d'exercice avant	t détachement puis intégration		
dans le corps des certifiés à Mayotte).			
E - Situation familiale ou civile (Appréciée au 01.09.2014)			
E1 - Rapprochement de conjoint (RC)	de la résidence professionnelle du es ; non cumulable avec E2 et E3)		
E 1 bis - Années de séparation retenues, y compris année scolaire 2014/2015 (cf tablec	au p. 21) :		
- Pour 1/2 année : 95 pts ; pour 1 an : 190 pts ; pour 1,5 an : 285 pts ; pour 2 ans : 325 pts ;	pour 2,5 ans : 420 pts ;		
pour 3 ans : 475 pts ; pour 3,5 ans : 570 pts ; pour 4 ans et + : 600 pts.			
Les départements 75, 92, 93 et 94 forment la même entité.			
<u>E 1 ter</u> - Demande vers académie non limitrophe	r des académies non limitrophes)		
E 1 quater - Enfant à charge de moins de 20 ans au 01.09.2015 (voir BO)			
- Par enfant	(Uniquement en RC)		
<u>E 2</u> - Mutation simultanée entre conjoints			
- Deux titulaires ou deux stagiaires	r voeu n° 1 et académies voisines)		
11 '	er voeu et académies limitrophes)		
- Bonification			
	}		
	Total		

#### Vos voeux et barèmes

#### Nb de voeux maximum:

## Mouvement INTER-ACADEMIQUE: 31 - Mouvement SPÉCIFIQUE: 15

Rang	Académie	Barème		Rang	Académie	Barème
		Votre calcul	Élus CAPA	16		
1				17		
2				18		
3				19		
4				20		
5				21		
6				22		
7				23		
8				24		
9				25		
10				26		
11				27		
12				28		
13				29		
14				30		
15				31		

#### **ATTENTION**

Dans le cadre du mouvement déconcentré, votre dossier sera examiné par un groupe de travail académique chargé de vérifier la conformité de vos voeux et de votre barème.

Ce groupe de travail siège au Rectorat de votre Académie d'affectation actuelle.

Pour toute réclamation concernant votre barème, vous devrez donc vous adresser au Rectorat (par écrit).

Vous devrez
prendre contact
avec les élus
paritaires
académiques de la
CGT Éduc'action
afin qu'ils puissent
défendre votre
dossier.

Les élus paritaires nationaux, quant à eux, prendront le relais pour traiter votre dossier dans le cadre du mouvement inter-académique.

Ils vous
préviendront
du résultat
de la CAPN
-ou FPMNvous concernant.

Dans quel cadre faites-vous votre demande?					
Convenance personnelle		Voeu préférentiel			
Rapprochement de conjoir	nt	Mutation simultanée			
	dence de l'enfant (garde conjoir	nte ou alternée)			
Au titre du Handicap (cand	lidat, conjoint ou enfant)	Réintégration			
Situation administrative					
D Position:					
Activité	Congé Formation	Congé longue maladie			
Stage de Reconversion	Congé parental	Disponibilité			
Détachement (*)	Congé longue durée	Établissement Post-Cure			
Autre (*)		Etablissement Fost Care			
	11001001 /				
<b>2</b> Si fonctionnaire titulaire	e hors Éducation nation	nale:			
Préciser ministère, corps ou se	rvice:				
Académie d'exercice :					
3 Service dans l'Éducation					
• Titulaire - Date de titularisa	ation:				
Ancienneté dans l'affectation d	éfinitive (y compris 2014/2015)	:			
Échelon au 31.08.2014 (promot	ion):				
• Stagiaire - Échelon au 01.0					
Diagrame Defición au 01.0	7.2011 (reclassement) .				
Cityation	de famille en 1er	antambra 2014			
Situation	de famille au 1 <sup>er</sup> s	septembre 2014			
D Situation:					
Célibataire	Marié-e ou pacsé-e	Concubinage avec enfant-s			
Nombre d'enfant-s à ch	arge de moins de 20 an	s an 01 09 2015 ·			
Enfant à naître (certificat de	grossesse ou attestation de reconnais				
3 Conjoint-e-:		_			
Profession : En activité : OUI NON					
Stagiaire Éducation nationale Stagiaire Fonction publique Académie de la résidence professionnelle :					
Année-s de séparation a	ıu 01.09.2015 :				
• En activité :					
Du au	Du	au			
Du au	Du	au			
Du au	Du	au			
• En Congé parental, ou disp	•				
		au			
Du au		au			
Du au	Du	au			
→ Total de	es années prises en compte :	:			